



DÉCLARATION OBLIGATOIRE

PRÉLÈVEMENTS CHEVREUIL SAISON 2026/2027

Société de chasse :

Numéro adhérent :

Responsable de la battue / Approche & Affût* (*rayez la mention inutile*) :

Numéro de téléphone : - - - -

Nombre de chasseurs ayant participé (chasseurs et piqueux) :

Date : / /202...

Heure de début :H.....

Heure de fin :H.....

Nombre d'animaux vus : Mâle Femelle

Nombre d'animaux tirés : Mâle Femelle

Animaux blessés : Mâle Femelle

Appel conducteur chien de recherche au sang : ☐ Oui ☐ Non

PRÉLÈVEMENTS DE CHEVREUIL

NUMÉRO DU BRACELET OBLIGATOIRE	DATE DU PRÉLÈVEMENT	COMMUNE DU PRÉLÈVEMENT	POIDS PLEIN	SEXE		ÂGE		MODE DE PRÉLÈVEMENT		TIRS Balle - plomb - flèche	OBSERVATIONS sanitaires - collisions
				Mâle	Femelle	Jeune	Adulte	Battue	Affût		

CHACQUE PRÉLÈVEMENT DE CHEVREUIL (1^{ER} JUIN 2026 – 28 FÉVRIER 2027) FAIT L'OBJET D'UNE DÉCLARATION OBLIGATOIRE DANS LES 72 HEURES.



PAR L'ESPACE
ADHÉRENT FDC29



RETOUR PAR E-MAIL :
F.BLEUZEN.FEDE-CHASSE29@FDC29.COM



PAR VOIE POSTALE :
Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
18, RUE A.R.J TURGOT - TY NAY 29000 QUIMPER